

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1374

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bonnes paroles, actes timorés

LE CONSEIL FÉDÉRAL, a pris l'engagement de réduire les émissions de CO², modeste contribution de notre pays à la lutte contre le réchauffement de l'atmosphère. Il s'est également rallié à l'objectif de développement durable qui veut que nous ne vivions pas aujourd'hui en consommant le capital des ressources naturelles qui ne sera plus disponible demain. Il a encore annoncé l'abandon à terme de l'énergie nucléaire. À de multiples reprises aussi, il a affirmé sa volonté de créer les conditions favorables à un recul du chômage.

Mais il y a loin des déclarations d'intention aux actes qui permettraient de les concrétiser. En se ralliant à une taxe sur l'énergie qui rapportera bon an mal an de 300 à 400 millions de francs – c'est la solution du Conseil des États – le Conseil fédéral renonce à se donner les moyens de sa politique.

Parce que règne sur les marchés une offre pléthorique, le prix de l'énergie fossile est aujourd'hui au plus bas. Une situation qui prêterite le développement de nouvelles technologies et des énergies renouvelables, comparativement plus chères. Et parce que les producteurs indigènes d'électricité d'origine hydraulique craignent de ne pouvoir amortir leurs investissements, le gouvernement opte pour une libéralisation lente du marché.

Avec une taxe sur l'énergie plus substantielle et limitée dans le temps, nous pourrions réunir les ressources nécessaires à la réalisation d'une politique innovante. C'est le choix du Conseil national qui préconise une taxe de 0,6 centime par kWh, soit un milliard annuellement. Le temps de mettre en place une fiscalité écologique.

Cette somme permettrait de stimuler efficacement le développement de l'énergie solaire, de l'énergie tirée de la biomasse (bois et végétaux). Au bout du compte le marché du travail s'en trouverait dynamisé. Grâce à un avantage concurrentiel pour nos

exportations de haute technologie et à l'augmentation de la demande intérieure, nous pourrions créer 30 000 à 40 000 emplois. Sans parler des agriculteurs qui trouveraient de nouveaux débouchés grâce à la bioénergie. Le produit de la

taxe contribuerait aussi à la modernisation des installations hydroélectriques et à leur assainissement financier.

Toutes ces mesures concourent sans conteste aux objectifs déclarés du Conseil fédéral. Mais ce dernier a préféré prêter l'oreille aux revendications des milieux économiques qui ne pensent qu'à leur intérêt à court terme. En ne faisant pas suivre ses paroles par des actes, le gouvernement se discrédite fortement.

JD

*Le Conseil fédéral
renonce à se donner
les moyens de sa
politique, il préfère
prêter l'oreille aux
revendications des
milieux économiques*